

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi 26 octobre 2022
COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL

Etaients présents :

Membres élus :

Mesdames et Messieurs Patrick VASSAL, Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Thierry GOBINO, Michel FACCIN

Membres nommés :

Mesdames et Messieurs Gilbert LEPELTIER, Maryse GUYOMAR, Renaud GUILLEMARD, Simone LONG, Yvonne DANIELLOT

Membres représentés :

Vincent MORISSE par Patrick VASSAL, Justine PERONNET par Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Patrice VARLET par Gilbert LEPELTIER

Membres absents :

Danielle PROVOST, Bernard CASANOVA, Nadine CHOIGNON

Secrétaire de séance :

Catherine Leroy

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 17h36.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2022

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

-D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du centre communal d'action social du 20 septembre 2022

-D'autoriser M. le Président ou son Vice-Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal

2.DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIR DE M. VASSAL

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

-de **prendre acte** des décisions prises par le Président du Centre Communal d'Action Sociale.

3. BUDGET PREVISIONNEL 2023 - RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

- de voter, groupe par groupe, les propositions nouvelles du budget primitif 2023 de la Résidence Autonomie Les Tilleuls selon le détail ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT	Pour mémoire	Pour mémoire	Vote
	BP 2022	BP 2022 retenu	BP 2023
Dépenses de fonctionnement	914 043,96 €	872 018,65 €	909 986,00 €
011 - Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	302 932,00 €	296 900,00 €	308 776,00 €
012 - Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	336 764,96 €	308 637,31 €	324 069,00 €
016 - Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	274 347,00 €	266 481,34 €	277 141,00 €
Recettes de fonctionnement	914 043,96 €	872 018,65 €	909 986,00 €
002 - Excédent reporté	18 151,96 €	18 151,96 €	28 000,00 €
017 - Groupe 1 - Produits de la tarification	800 079,00 €	776 239,06 €	801 525,00 €
018 - Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	95 813,00 €	77 627,63 €	80 461,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire	Pour mémoire	Vote
	BP 2022	BP 2022 retenu	BP 2022
Dépenses d'investissement	24 772,00 €	24 772,00 €	25 455,00 €
20 - Immobilisations incorporelles			
21 - Immobilisations corporelles	24 772,00 €	24 772,00 €	25 455,00 €
Recettes d'investissement	24 772,00 €	24 772,00 €	25 455,00 €
28 - Amortissement des immobilisations	24 772,00 €	24 772,00 €	25 455,00 €
491 - Dépréciation des comptes de redevables	- €	- €	
TOTAL	938 815,96 €	896 790,65 €	935 441,00 €

- d'autoriser Monsieur le président ou son vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2022 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale selon le détail par chapitre ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire		VOTE DM n°1	TOTAL Budget 2022
	BP	BS et Reports		
DEPENSES	3 219 600,00	292 852,85	9 251,00	3 521 703,85
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	278 617,00	77 262,76	8 256,20	364 135,96
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	2 887 930,00	186 636,00		3 074 566,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 612,00	1 160,00	994,80	17 766,80
66 CHARGES FINANCIERES				-
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00			1 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	804,00	27 794,09		28 598,09
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	35 637,00			35 637,00
RECETTES	3 219 600,00	292 852,85	9 251,00	3 521 703,85
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000,00		9 251,00	24 251,00
70 VENTES DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	530 680,00			530 680,00
73 IMPOTS ET TAXES				-
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 636 517,00			2 636 517,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 362,00			31 362,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00			3 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 041,00			3 041,00
002 RESULTAT REPORTE		292 852,85		292 852,85

SECTION D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire		VOTE DM n°1	TOTAL Budget 2022
	BP	BS et Reports		
DEPENSES	39 141,00	64 528,04	-	103 669,04
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 100,00	64 528,04		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS				-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 041,00			3 041,00
RECETTES	39 141,00	64 528,04	-	103 669,04
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 700,00			
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)				
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	804,00	27 794,09		
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	35 637,00			
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		36 733,95		

- d'autoriser Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

5. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET 2022 - RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget 2022 de la Résidence Autonomie Les Tilleuls selon le détail ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
GROUPE I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	VOTE DM 2	GROUPE I	Produits de la tarification	VOTE DM 2
60612	Electricité	15 000,00			
606121	Combustible gaz	-1 380,24			
TOTAL GROUPE I		13 619,76	TOTAL GROUPE I		0,00
GROUPE II	Dépenses afférentes au personnel		GROUPE II	Autres produits relatifs à l'exploitation	
6411	Rémunération principale	10 840,00	6 459,00	Remboursement charges sécurité sociale	42 172,00
62238	Autres rémunérations d'intermédiaires	17 712,24			
TOTAL GROUPE II		28 552,24	TOTAL GROUPE II		42 172,00
GROUPE III	Dépenses afférentes à la structure		GROUPE III	Produits financiers, produits non encaissable	
6541	Créances admises en non-valeur	5 780,89			
61568	Autres maintenances	-9 127,89			
TOTAL GROUPE III		-3 347,00	TOTAL GROUPE III		0,00
68112	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	3 347,00			
RESTES A REALISER			RESTES A REALISER		
			002 EXCEDENT REPORTE N-1		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		
			42 172,00		

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM 2	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM 2
2154	MATERIEL ET OUTILLAGE	-1 000,00			
2181	AMENAGEMENTS DIVERS	-5 000,00			
2184	MOBILIER	-21 000,00			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-12 000,00			
2314	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	42 347,00			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 347,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00
			28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	461,00
			28154	MATERIEL ET OUTILLAGE	2 235,00
			28184	MOBILIER	636,00
			28135	INSTALLATIONS GENERALES	15,00
RESTES A REALISER			RESTES A REALISER		
			001 EXCEDENT REPORTE N-1		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		
			3 347,00		

- d'autoriser Monsieur le président ou son vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

6. RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - MODIFICATION

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

- de proposer au Conseil Départemental, autorité de tarification, de modifier l'affectation de l'excédent d'exploitation cumulé de 75 280,17 € comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT EXPLOITATION - MODIFICATIF

	N° COMPTE	COMPTE	PROPOSE	RETENU PAR L'AUTORITE DE TARIFICATION
	10682	Réserves affectées à l'investissement	22 280,17 €	
	10685	Réserves de trésorerie		
	10686	Compensation des déficits d'exploitation		
	10687	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation		
REPORT A NOUVEAU	110	Excédent affecté à la réduction des charges de l'exercice 2023	28 000,00 €	
EXCEDENT RESTANT A INCORPORER SUR L'EXERCICE	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles de l'exercice 2022	25 000,00 €	
	11519 ou 119	Report à nouveau déficitaire		
Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du Code de l'action sociale et des familles (1)	114 ou 119 (2)	Report à nouveau déficitaire (2)		
TOTAL			75 280,17 €	

- 25 000 € au compte 111 – Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles de l'exercice 2022 (reprise par la décision modificative n°1 du 21 juin 2022) ;
- 28 000 (et non pas 50 280,17 €) au compte 110 – excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2023 ;
- 22 280,17 € au compte 10682 - Réserves affectées à l'investissement.

- de confirmer que l'excédent cumulé de la section d'investissement de 150 825,11 € est affecté à l'équipement 2022 (repris par la décision modificative n°1 du 21 juin 2022) ;
- d'autoriser Monsieur Le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

7. TITRES IRRECOURVABLES CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

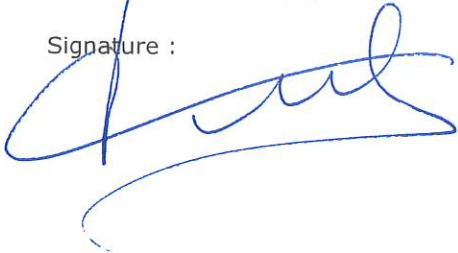
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteintes sur le budget principal du CCAS pour un total de 1 594,80 € au compte 6541 ;
- d'autoriser l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteinte sur le budget annexe Résidence autonomie Les Tilleuls pour un montant de 6 780,89 € au compte 6541 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h26.

Monsieur VASSAL Patrick
Vice-Président du CCAS

Signature :



Madame LEROY Catherine
Secrétaire de séance

Signature :

